

Service d'assistance relatif à la conformité

Le respect des lois et des règles internes est très important aux yeux des entreprises du groupe Werhahn. Le service d'assistance relatif à la conformité des entreprises du groupe Werhahn peut ainsi être contacté par toute personne disposant d'informations ou d'indications concernant un fait lié à la conformité.

Le service d'assistance relatif à la conformité ne permet pas de signaler les réclamations ou les plaintes générales des clients. Veuillez à ce sujet vous adresser, si besoin, exclusivement au service clientèle de la société du groupe Werhahn concernée.

Vous disposez des possibilités suivantes pour effectuer un signalement (dans la langue de votre choix) :

- via le portail d'assistance relatif à la conformité protégé et crypté : <https://helpline-werhahn.de>
- par téléphone au **00800 17 17 17 17** (numéro gratuit)
- par e-mail directement à la médiatrice externe : kohler@schlueter-graf.de



En outre, vous avez toujours la possibilité de contacter une personne de confiance de l'entreprise, par exemple, le ou la responsable de la conformité.

Dirk Jansens
Responsable compliance
Tel: +32 14 285215



helpline-werhahn.de



00800 17 17 17 17



kohler@schlueter-graf.de



La médiatrice externe **Mme Prof. Dr. Eva Kohler** est en charge du service d'assistance relatif à la conformité. Dans un premier temps, elle est la seule à recevoir les signalements. Ce n'est qu'après un examen préliminaire qu'elle transmet le signalement aux responsables pertinents de la conformité de l'entreprise Werhahn concernée pour un examen approfondi

ou pour la mise en œuvre des mesures de suivi nécessaires. La confidentialité de votre identité est préservée dans la mesure autorisée par la loi. Si vous le souhaitez, vous pouvez également envoyer votre signalement **anonymement**.

Veillez à ce que vos informations soient aussi **précises que possibles**. Dites-nous comment vous joindre si nous avons des questions.

Veillez nous préciser si vous n'avez pas une connaissance complète des faits ou si vous n'êtes pas certain(e) que le comportement observé constitue un fait pertinent en matière de conformité.

Nous vous invitons à utiliser les possibilités de signalement de manière responsable. Des indications erronées fournies sciemment ou résultant d'une négligence grave peuvent, dans certaines circonstances, engager la responsabilité personnelle.

Nous nous assurons que vous ne subirez **aucun préjudice** de la part des entreprises du groupe Werhahn suite à un signalement que vous avez effectué de bonne foi auprès du service d'assistance relatif à la conformité.

Vous trouverez nos règles de procédure et nos informations sur la protection des données sur le portail d'assistance relatif à la conformité à l'adresse suivante : <https://helpline-werhahn.de>